

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 973 portant suppression de la subvention du cercle civil et militaire.

n° 973

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
21 décembre 1941

Numéro JO  
n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro  
31 décembre 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis. et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vul** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vul** le décret du 7 août 1934 étendant aux colonies les dispositions du décret du 25 juin 1934 sur le contrôle des subventions aux sociétés privées, modifié par le décret du 19 juin 1938

**Vul** l'arrêté n° 310 du 8 mai 1941 portant la constitution du cercle civil et militaire de Djibouti

**Vul** l'arrêté n° 341 du 13 mai 1941 accordant une subventions de cinquante mille francs au cercle civil et militaire de Djibouti ;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont rapportées, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1942, les dispositions du paragraphe 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 mai 1941 relatives aux versements mensuels à effectuer au cercle civil et militaire. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.